

## TERMES TURCS UTILISES DANS LE TEXTE

- ‘ādet peşkeşi*: „Cadeau habituel“; taxe payée d’habitude par les métropolitains et les patriarches au Trésor public pour le brevet d’investiture (bérat).
- altın*: Pièce d’or, sequin.
- ‘āmil*: Fonctionnaire chargé de la perception des revenus retirés des domaines *hāşş*, des biens appartenant à l’État, ou de celle des impôts en ferme.
- ayazma*: Hagiasma, source bénite, fontaine sacrée, dédiée habituellement à un saint (τὸ ἁγίασμα).
- ayazmoz*: Hagiasmos, bénédiction de l’eau (ὁ ἁγιασμός).
- bāc*: Badj, droit de transit, de transport, de douane; taxe perçue sur les transactions commerciales conclues sur le marché d’une ville.
- bedel-i cizye*: Equivalent de la taxe de capitation.
- berāt*: Bérat, brevet de nomination de certains fonctionnaires importants; brevet d’investiture d’un métropolitain ou d’un patriarche.
- berāt peşkeşi*: Taxe payée pour le bérat.
- berāyā*: sujets (cf. HEYD, *Ottoman Documents...*, 50, note 4).
- beytü’l-māl*: Trésor de l’État, Trésor public, fisc; par extension: fonctionnaire du Trésor public.
- buyuruldu*: Ordre émis par un haut dignitaire d’État, tel que grand vizir, gouverneur général, etc.
- cemāzī-ül-evvel*: Cinquième mois de l’année lunaire musulmane.
- cemāzī-ü-l-ākıre*: Sixième mois de l’année lunaire musulmane.
- cizye*: Capitation, taxe de capitation due par les non-musulmans (chrétiens ou juifs) adultes, de sexe masculin, libres, sains d’esprit et de corps et en état de travailler.
- cizyedār*: Percepteur de la taxe de capitation.
- dīvān*: Conseil supérieur.
- dīvān-ı hümāyūn*: Conseil suprême du sultan.
- dīvānī*: Écriture utilisée surtout dans les diplômes de sultan.
- düğün resmi*: Droit de mariage.
- dü‘ā*: *Salutatio*, l’un des éléments constitutifs des diplômes ottomans.
- ehl-i ‘orf*: Officiers publics arrangeant les affaires plutôt avec les moyens extra-judiciaires et administratifs que juridiques.
- ehl-i zımmet re‘āyā*: Re‘āyā non-musulmans.
- elķāb* (pl. de lākāb): *Inscriptio*, adresse.
- emīn*: Personne de confiance de la Porte chargée de différents services, intendant.
- emvāl-i mīrī*: „Biens du fisc“; analogie des *mīrī rūsūm*, „taxes fiscales“.

*enkeha* (pl. de *nikāh*): (Droits de) mariages.

*ferman*: Firman; ordonnance émise au nom du sultan et sous une forme protocolaire spéciale par le *Dīvān-ı hümayūn*.

*harāc*: Kharadj, taxe personnelle imposée à tous les sujets adultes non-musulmans (du sexe masculin); utilisé souvent à la place de la *cizye* (capitation).

*hāss*: Domaine appartenant au sultan ou aux membres de sa famille, à des hauts dignitaires militaires et civils; un des types de bénéfiques de service rapportant un revenu annuel de 100 000 aspres au moins.

*hüccet*: Protocole judiciaire dressé par le cadī.

*iltizām*: Affermage de certains revenus d'Etat (mis habituellement en adjudication).

*imdād-ı hazariyye*, *imdād-ı seferiyye*: „Subsides de paix“, „subsides de guerre“; impôts extraordinaires prélevés par l'Etat soit en temps de paix, soit en temps de guerre, et destinés à couvrir les dépenses militaires.

*kāḍīlik*: Arrondissement ressortissant d'un cadī, circonscription judiciaire, subdivision d'un sandjak, administrée par un cadī; *caza* (*kaḍa*).

*kānūn*: „Loi laïque“, non religieuse; règlement du sultan complétant la loi religieuse musulmane (*Şer'*), surtout en matière fiscale, douanière, militaire, etc.

*kassām*: Fonctionnaire chargé du partage des biens d'un défunt à ses héritiers.

*kaşşābiyye*: Droit de boucherie.

*kefere*, *küffār* (pl. de *kāfir*): „Infidèles“, non-musulmans.

*kesim*: Redevance fixe globale.

*kışlak*: pâturage d'hiver.

*Lātinlik*: „Pays des Latins“; pays des habitants catholiques de l'Europe occidentale.

*mālīyye*: Ministère des finances.

*māl-ı mārī*: „Bien du fisco“; analogie des *mārī rūsūm*, „taxes fiscales“.

*manastir resmī*: Taxe perçue sur les monastères.

*medre*: Seau; ancienne mesure de capacité pour le vin dont le volume variait selon les localités et l'époque. (D'après les *kānūnnāme* de certains sandjaks balkaniques du XVI<sup>e</sup> siècle, un *medre* de vin pesait 41—85 kg.)

*mevkūfātci*: Agent de l'administration ottomane chargé de la supervision des fondations pieuses dans la province.

*mārī*: Fisc, trésor public.

*mār-ı livā* (*mārlivā*): Sandjakbey, gouverneur ayant les pouvoirs civils et militaires à l'intérieur d'un sandjak.

*mār-ı mārān* (*mārmārān*): Beylerbey, gouverneur général ayant les pouvoirs civils et militaires à l'intérieur d'une province (*eyālet*).

*mārī peşkeş*: Voir au mot *peşkeş*.

*mārī rūsūm*: Taxes fiscales.

*molla*: Titre des cadis, surtout de ceux qui exerçaient leurs fonctions dans les grandes villes.

*mukāta'a*: Affermage à un prix déterminé de certains revenus appartenant à l'Etat.

*mübāşir*: Gestionnaire, intendant, celui qui s'occupe d'une affaire; commissaire spécial; personne chargée par la Porte du traitement d'une affaire; huissier.

*mühimme defteri*: „Registre des affaires importantes“, contenant les copies des firmans, bérats, etc., adressées aux fonctionnaires en exercice dans toutes les parties de l'Empire, et également les copies des lettres (*nāme*) du sultan aux souverains étrangers.

*mürāsele*: Lettre d'intimation, sommation verbale, citation.

- mütesellim*: Gouverneur délégué, sous-gouverneur d'un district, directeur des finances dans un district.
- mütevelli*: Administrateur d'une fondation pieuse musulmane (*vakıf*).
- nāhiye*: Canton, commune.
- nā'ib*: Vicaire, substitut délégué du cadı.
- nāzir*: Surveillant, surintendant, personne chargée de la surveillance d'une affaire.
- nikāh resmı*: Droit de mariage.
- Panayır* (du grec ἡ πανήγυρις): Fête ou foire annuelle tenue autour d'une église ou d'un monastère placés sous le patronage d'un saint; lieu de pèlerinage.
- panayır resmı*: Taxe de *panayır*.
- pankā, pankār* (du grec ἡ πάγκα, τὸ παγκάρι): Pangar, banc spécial placé à l'entrée des églises orthodoxes où l'on vend des bougies aux fidèles.
- parisiya* (du grec ἡ παρορησία assurance: franchise); Taxe pour le requiem, éventuellement legs fait par les fidèles „pour leur salut éternel“.
- patrik*: Patriarche.
- pençe*: Signature spéciale tracée sur les lettres des grands dignitaires (grands vizirs, gouverneurs, etc.).
- peşkeş*: Présent, don; somme d'argent acquittée au Trésor public, par les patriarches et les métropolitains avant la remise du brevet d'investiture dans leurs mains; sorte de taxe payée pour le bérat.
- piskopos mukāta'ası defterleri*: Registres tenus dans un bureau spécial (attaché au secrétariat du Département des finances) où l'on expédiait tout ce qui avait rapport aux églises et couvents des chrétiens du pays, surtout des affaires de caractère financier.
- protesi* (du grec ἡ πρόθεσις intention; petite table placée à côté de l'autel, qui porte les vases sacrés): Taxe pour le requiem. Cf. ci-dessus le mot *parisiye*.
- ramazān*: Neuvième mois de l'année lunaire musulmane.
- rebī-ül-āhur*: Quatrième mois de l'année lunaire musulmane.
- rebī-ül-evvel*: Troisième mois de l'année lunaire musulmane.
- re'āyā (rāya)*: *Rāya*, ancienne dénomination des paysans féodalement asservis, musulmans et non-musulmans.
- resm-i 'arūs*: Taxe prélevée sur la fiancée.
- resm-i gedek*: Le même que *resm-i 'arūs*.
- resm-i peşkeş*: Le même que *peşkeş*, c.-à-d. taxe pour le bérat.
- rik'a*: Écriture ordinaire, cursive habituelle.
- rūm, rūmīyān*: „Grecs“, sujets orthodoxes de l'Empire ottoman.
- şafar*: Deuxième mois de l'année lunaire musulmane.
- şahh*: Paraphe, signe certifiant l'authenticité de l'écrit, *vidimus*.
- serdār*: Commandant.
- sicill*: Sidjill, ancien registre turc d'administration, tenu par le bureau d'enregistrement auprès d'un tribunal musulman, à la tête duquel se trouvait le cadı. On enregistrait dans les sidjills la correspondance au départ ainsi que celle à l'arrivée.
- sipāhī*: Cavalier, détenteur d'un bénéfice militaire (*tīmār*); timariote.
- subaşı*: Soubachi, fonctionnaire faisant partie de l'administration militaire et policière de l'Empire ottoman, subalterne du sandjakbey. Personne chargée par un feudataire de la gestion (perception) des revenus retirés du domaine de celui-ci.
- sühüs*: Type d'écriture élégante, monumentale.
- şaf'bān*: Huitième mois de l'année lunaire musulmane.
- şer', şer'at*: Loi canonique de l'Islam.

*şevvâl*: Dixième mois de l'année lunaire musulmane.

*taşadduk*: Aumône.

*timariote*: Détenteur (titulaire) d'un bénéfice militaire (*tīmār*) dont le revenu annuel était 19 999 aspres au maximum.

*tuğrā*: Chiffre ou emblème graphique du sultan.

*vakıf*: Fondation (donation) pieuse musulmane, legs pieux.

*vālî*: Gouverneur général d'une province.

*vekîl*: Représentant, mandataire, délégué.

*vilâyet*: Circonscription administrative d'un gouverneur général (*vālî*, *mîr-i mîrân*, *beğlerbeğî*). Le terme était souvent employé dans son sens plus général: circonscription administrative, région, pays, territoire.

*viladika* (mot d'origine slave): Métropolitain, évêque.

*voyvoda* (mot slave): Administrateur des domaines *hâss*, fonctionnaire chargé de la perception des revenus donnés en ferme; (également titre des princes valaques et moldaves).

*yava cizyesi*: Sorte de capitation à laquelle étaient astreints les sujets non-musulmans (*zimmî*) n'ayant pas de domicile fixe, les ouvriers saisonniers, *gurbetçi* (personnes voyageant loin de leur sol natal pour gagner de quoi vivre). Le terme peut signifier aussi un impôt spécial dû par les étrangers qui séjournèrent pendant un certain temps sur le territoire ottoman.

*zâbit*: Agent de police dans un village;

*za'îm*: Détenteur d'un bénéfice militaire (*ze'âmet*) dont le revenu annuel s'élevait de 20 000 à 99 999 aspres.

*zarar-ı kaşşâbiyye*: „Dommage (perte) sur le droit de boucherie“ (signification incertaine).

*zîl'-hicce*: Douzième mois de l'année lunaire musulmane.

*zîl'-ka'ade*: Onzième mois de l'année lunaire musulmane.

*zimmî*: Sujet non-musulman de l'Empire ottoman qui payait la capitation.

*zitiye* (du grec *ζητεται* quête des aumônes): Contributions volontaires fournies par les fidèles au métropolitain lors de ses courses dans l'éparchie.